

Sous-préfecture des Hauts-de-Seine,
située aux portes de Paris, pôle de croissance
économique, rassemblant près de 62 000 habitants

> POSTULER

Animateur périscolaire et/ou Centre de Loisirs H/F

Nous recherchons des animateurs motivés, créatifs, sportifs, artistes... avec le goût du travail en équipe et le sens des besoins de l'enfant, pour les mercredis et les temps périscolaires de l'année scolaire 2022/2023.

Description de la mission

- Proposer, préparer et animer des activités diversifiées en veillant à assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Surveillance active de tous les temps et lieux susceptibles d'être occupés par les enfants

Vos horaires de travail :

Périscolaire :

- Pause méridienne 12h00 à 13h35
- Accueil du soir 16h15 à 19h00 pour les maternelles et 17h30 à 19h00 pour les élémentaires

Centre Municipal de Loisirs :

- Centre municipaux de Loisirs Mercredi amplitude horaire de 7h30 à 19h00 (soit 10h maximum)
- Centre Municipaux de Loisirs Vacances amplitude horaire de 7h30 à 19h00 (soit 10h maximum)

Description du profil

- Titulaire du BAFA et/ou avec une expérience d'encadrement d'enfants

Qualités requises

- A l'écoute, disponible et en dialogue permanent avec les enfants
- Rigoureux dans le respect des horaires et dans l'application des règles de la vie collective

Condition de recrutement

- Taux horaire pour l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir est de 11,89 €/heure
- Taux horaire pour les centres municipaux de loisirs est de :
 - 11,73 € / heure pour les titulaires du BAFA
 - 11,42 € / heure pour les non-titulaires du BAFA

Transmettre votre lettre de motivation et curriculum vitae récent à l'attention de Monsieur le Maire en précisant dans l'objet "animateur pour les mercredis et temps périscolaires" à l'adresse ci-dessous :

CML@ville-antony.fr

